

LES QUAIS BEAULAC
35 rue Beaudoin, Disraeli
Québec. GON 1E0
TÉL: 1-418-449-5618



Garantie - (usage Résidentiel seulement)

A Partir du 01 Janvier 2025, sous réserve de ce qui suit, Quais Beaulac Inc garantit que les produits qu'elle fabrique et vend sont exempts de toute défectuosité ou vice de fabrication et offre les garanties suivantes applicable sur les produits vendus. :

1. Dans le cas des structures de quai ou d'élévateur à bateau et leurs soudures : vingt (20) ans de garantie pour les quais et quinze (15) ans à compter de la date d'achat par l'acheteur auprès de Quais Beaulac.
2. Dans le cas de la mécanique et de tous les autres accessoires relatifs au mécanisme fabriqués par Quais Beaulac : deux (2) ans de garantie à compte de la date d'achat par l'acheteur auprès de Quais Beaulac.

Application de la garantie

1. Les garanties offertes par Quais Beaulac sont limitées au premier acheteur et ne peuvent en aucun cas être transférées à tout acheteur subséquent des Produits Vendu.
2. La présente garantie couvre l'utilisation normale du produit, mais exclut tous dommages qui, selon l'avis des Quais Beaulac, sont attribuables aux abus, à un accident, à des poids excédents la capacité maximale. À un mauvais entreposage, à un mauvais ajustement, à la négligence, à un mauvais assemblage, à une mauvaise utilisation ou à une mauvaise installation.
3. Tous dommages causés par une réparation ou une tentative de réparation effectuée par un centre de service non autorisée par les quais beaulac invalideront la présente garantie.
4. Toutes modifications ou altérations du produit annuleront la garantie.
5. Les catastrophes naturelles ne sont pas couvertes par la garantie.
6. Cette garantie ne couvre pas la rouille.
7. Cette garantie ne couvre pas les dommages causés par le gel ou l'eau salée.
8. Les frais d'installation et d'enlèvement ainsi que les déplacements ne sont pas couverts par la garantie.
9. L'utilisation de 4 roues sous l'élévateur avec le bateau soulever n'est en aucun cas la responsabilité des quais Beaulac.
10. Nous ne sommes aucunement responsables du fendillement, du gauchissement ou de la décoloration du bois et accessoires en bois.
11. Garantie non transférable

RECOMMANDATION

(ÉLÉVATEUR DE BATEAU)

PESER VOTRE BATEAU POUR CONNAITRE LE POIDS EXACT. LE POIDS DOIT INCLURE LE BATEAU, LE MOTEUR, L'ESSENCE ET LES ACCESSOIRES... LA GARANTIE N'EST PAS VALIDE SI LE POIDS EXCÈDE LA CAPACITÉ RECOMMANDÉ. ENLEVÉES LES ROUES DE TRANSPORT UNE FOIS L'ÉLÉVATEUR DANS L'EAU sauf pour les roues d'aluminium.

(QUAI SUR POTEAUX ET QUAI SUR ROUES)

CERTAINS DOMMAGES PEUVENT ÊTRE CAUSÉS SI UNE ATTENTION PARTICULIÈRE N'EST PAS EXERCÉE SPÉCIALEMENT LORS DES VENTS VIOLENTS EN TENANT COMPTE DU POIDS DU BATEAU. DANS TEL CAS, LE BATEAU DEVRAIT ÊTRE ANCRÉ LOIN DU QUAI. POUR L'HIVER ENLEVÉS LES PANNEAUX DE BOIS POUR QUE LA NEIGE ET LA GLACE N'ENDOMAGE PAS LES QUAIS.

(QUAIS FLOTTANTS)

Il est de la responsabilité de l'acheteur de s'assurer que l'ancrage d'un quai flottant est suffisant.